



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1970

Commission locale UNESCO - Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 20 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1970 - COMMISSION LOCALE UNESCO - REMPLACEMENT D'UN
REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
(SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES
ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Inscrit le 5 décembre 1998 sur la Liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO, le Site historique de Lyon possède un patrimoine architectural et urbain remarquable. En 2021, cette reconnaissance concernait 1 154 biens dans le monde, dont 49 en France. Cette inscription du Site historique de Lyon confère à la Ville une grande responsabilité devant la communauté internationale dans la gestion de son patrimoine.

L'article L 612-1 du code du patrimoine stipule que : « *Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative* ».

Un premier plan de gestion a été élaboré par la Ville de Lyon, le Grand Lyon et la DRAC et approuvé par la Commission locale UNESCO en 2013.

Le nouveau rapport périodique UNESCO, prévu entre 2022-2023, conduit la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Etat à élaborer conjointement un second plan de gestion du Site historique, qui révisera le plan existant afin de répondre aux besoins actuels du Site historique de Lyon. Il proposera des projets concrets en adéquation avec les enjeux actuels de conservation, de connaissance, de médiation, de transition écologique, de développement durable et de valorisation du bien.

La coordination et la réalisation de ce nouveau plan de gestion a conduit la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et les services de l'Etat à mettre en place une Commission locale pour ce périmètre. En octobre 2020, la Ville de Lyon et la Métropole ont acté la création d'une Commission locale UNESCO, indépendante de la commission Sites patrimoniaux remarquables (SPR), afin d'associer au plus près les territoires concernés, et plus particulièrement les représentants des arrondissements du périmètre du Site historique de Lyon.

Par délibération n° 2021/1260 du 18 novembre 2021, vous m'avez autorisé à demander à Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, la création de la Commission locale pour la gestion du Site historique de Lyon inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette commission tripartite Etat, collectivités territoriales et corps d'experts, créée par arrêté préfectoral, est chargée de la mise en œuvre et des évolutions du plan de gestion.

Elle a également pour mission de veiller à la bonne conservation du bien en vue de l'élaboration des rapports périodiques sur le Patrimoine mondial UNESCO, d'examiner les projets susceptibles d'affecter la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), d'informer l'administration centrale et d'assurer la concertation entre les acteurs.

II- Propositions :

Présidée par le Préfet, ou son représentant, la Commission locale UNESCO comprend trois collèges, dont la composition est la suivante :

- **Collège des élus** composé de 9 titulaires et de 9 suppléants représentant le Conseil métropolitain, le Conseil municipal et les Conseils d'arrondissement concernés. Chaque membre est désigné par son assemblée ;
- **Collège des services de l'Etat** composé de 9 titulaires nommés par le Préfet ;
- **Collège de gestionnaires de biens et de personnes qualifiées** composé de 10 titulaires désignés par le Préfet.

Par délibération n° 2021/1260 du 18 novembre 2021, vous avez approuvé les modalités de désignations des représentants de la Ville de Lyon et désigné les 8 Conseillers municipaux représentant le Conseil municipal de la Ville de Lyon en qualité de titulaires au sein du collège des élus de la commission locale UNESCO.

Les 8 Conseillers d'arrondissement ont été désignés par les Conseils des 1^{er}, 2^e, 4^e et 5^e arrondissements pour siéger dans ladite commission en qualité de suppléants.

Les représentants du Conseil municipal et des Conseils d'arrondissements désignés en 2021 sont :

Titulaires	Suppléants
Yasmine BOUAGGA	Noé FROISSART
Nicolas HUSSON	Laurence HUGUES
Pierre OLIVER	Jean-Bernard NUIRY
Sylvain GODINOT	Matthieu ARRONDEAU
Raphaël MICHAUD	Aline GUITARD
Nadine GEORGEL	Catherine GOUJON
Nathalie PERRIN-GILBERT	Philippe-Henri CARRY
Sylvie TOMIC	Joanny MERLINC

Monsieur Nicolas HUSSON ayant démissionné de son mandat d'Adjoint au Maire de Lyon, démission acceptée par le Préfet du Rhône le 5 septembre 2022, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation de son/sa remplaçant-e qui siègera en tant que titulaire au sein du collège des élus de la commission locale UNESCO.

Madame Laurence HUGUES, désignée par délibération du Conseil du 1^{er} arrondissement en tant que suppléante au sein du collège des élus de la commission locale UNESCO, ayant démissionné de ses mandats d'Adjointe au Maire du 1^{er} arrondissement et de Conseillère du 1^{er} arrondissement, sera remplacée par délibération du Conseil de l'arrondissement.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/1260 du 18 novembre 2021 ;

Vu les délibérations des Conseils des 1^{er}, 2^e, 4^e et 5^e arrondissements des 21 octobre, 1^{er} et 2 décembre 2021 ;

DELIBERE

Monsieur Gautier CHAPUIS est désigné en remplacement de Monsieur Nicolas HUSSON pour représenter le Conseil municipal de la Ville de Lyon en qualité de titulaire, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours au sein du collège des élus de la commission locale UNESCO.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET